



CHAUFFEUR CAMION CLASSE 1

Cap Excavation Inc.

À PROPOS DE CAP EXCAVATION

Cap Excavation est une entreprise familiale se spécialisant dans les travaux de génie civil, l'excavation de masse, le drainage agricole, le transport de boues de papetières ainsi que la gestion des sites de neige usée. Nous œuvrons principalement dans les régions de la Mauricie, Montréal, Lanaudière et les Laurentides.

Cap Excavation offre à ses employés, outre les avantages sociaux, un milieu de travail sécuritaire axé sur la prévention et la santé sécurité au travail et qui est propice à la conciliation travail-famille. Notre entreprise est continuellement à la recherche de personnes talentueuses, motivées et cherchant à relever de nouveaux défis. **Voir grand, c'est notre métier depuis 1969.**

SOMMAIRE DU POSTE

Afin de mener à bien ses opérations, Cap Excavation est à la recherche d'un chauffeur de camion classe 1. Il s'agit d'un poste local de conduite de camion avec plancher mobile ou «roll-off».

TÂCHES RELIÉES AU POSTE DE CHAUFFEUR DE CAMION

- Procéder à une ronde de sécurité
- Déplacer les remorques et les conteneurs de façon sécuritaire en respectant les méthodes de travail demandées
- Autres tâches connexes

Il sera **formé dès son embauche** afin d'assurer la bonne continuité de nos opérations.

COMPÉTENCES REQUISES

- Être attentif
- Être débrouillard
- Avoir la capacité de prendre des décisions
- Être conscient des notions de sécurité
- Avoir le sens de l'observation

QUALIFICATIONS

- Posséder son permis de conduire classe 1
- Connaissance du Code et des règlements sur la sécurité routière



AVANTAGES

- Un poste local (vous êtes de retour chez vous à chaque fin de quart de travail)
- Salaire de 24,00\$ à 26,00\$/heure selon le quart de travail (jour ou nuit)
- Un taux de salaire à l'heure et le temps supplémentaire rémunéré à temps demi
- Poste aussi disponible à temps partiel, pour des remplacements occasionnels
- Un programme de formation et la possibilité d'avancement
- L'accès aux assurances collectives après 6 mois de service continu
- L'accès au REER collectif après 6 mois de service continu